

NOM :
Prénom :
Classe demandée :
Classe d'origine :
Etablissement d'origine :
Téléphone responsable :
Mail responsable :

DOSSIER DE CANDIDATURE RUGBY

Classes 2^{nde} 1^{ère} et Terminale

2026 – 2027

Section Sportive Rugby « FILLES »



Lycée Louise Michel - 2, rue Jean Moulin 11100 Narbonne

ce.0110023r@ac-montpellier.fr

04 68 32 84 00

Pour être acceptée toute candidature est conditionnée par deux éléments :

1. Etre retenue par la Commission de l'établissement qui sélectionne les élèves
2. Etre affectée au lycée Louise Michel par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Votre candidature en section sportive n'est pas dérogatoire et donne uniquement lieu à une bonification en cas de sélection.

Une journée de test sera organisée au lycée Louise Michel

Le mercredi 15 avril 2026 RDV 13h30 terrain de rugby du Lycée Louise Michel

Prévoir une tenue adaptée.

Une réponse positive aux tests ne signifie pas une admission définitive.

Le dossier d'inscription complet devra être renvoyé avant le vendredi 10 avril 2026 par courrier :

Lycée Louise Michel

2 rue Jean Moulin 11100 NARBONNE

A l'attention du Proviseur

ou de préférence par courriel (fichier pdf unique) :

ce.0110023r@ac-montpellier.fr

avec en objet : « Candidature section sportive rugby Nom et Prénom de l'élève »

Nom :

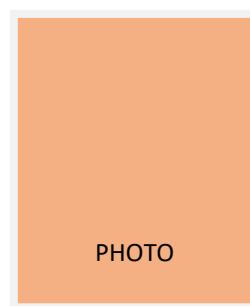
Prénom

Date de naissance :

Etablissement scolaire en 2025/2026

Téléphone parent (s) :

Téléphone élève :



DECLARATION DE CANDIDATURE

ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Taille : Poids :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2025/2026 :

.....
Classe suivie actuellement :

Téléphone élève :

Classe demandée :

Seconde GT Autres classe :

LV1..... LV2

Seconde professionnelle : série demandée :

Autre niveau de classe (si 1^{ère} GT préciser les EDS) :

Qualité demandée : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
Téléphone fixe Téléphone portable

Profession :

Lien avec l'élève : Responsable 1 Responsable 2 Tuteur Autre (préciser).....

SITUATION SPORTIVE

Club Actuel :

Poste de prédilection :

Autre poste possible :

Sélections, catégories et années
Section sportive collège :

Oui collège

Non

A le

Signature de l'élève

Signature du responsable

AVIS DU PROFESSEUR D'EPS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A le

Signature du professeur d'EPS

Signature du chef d'établissement

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Déclaration de candidature (COMPLET)
- Photocopie des bulletins de la classe actuelle
- Avis du professeur d'EPS (Engagement, investissement ...)

CANDIDATURE ET ADMISSION

1. Dossier de candidature

Les candidats seront retenus sur critères sportifs et scolaires

2. Procédure d'orientation et d'affectation pour les élèves entrants en seconde

➤ Pour une entrée en classe de seconde générale et technologique :

- Si vous appartenez au secteur de recrutement du lycée, vous suivez la procédure normale
- Si vous n'appartenez pas au secteur, vous devez impérativement faire une demande de dérogation auprès du DASEN de votre département en demandant l'affectation au lycée Louise Michel avec comme motif l'admission en section sportive.

➤ Pour une entrée en classe de seconde professionnelle

Indiquez votre choix au professeur principal de la classe de troisième. Il n'y a pas de secteur géographique pour ces sections donc pas de dérogation à solliciter. L'affectation au lycée se fait après classement informatisé des candidatures à partir des résultats scolaires.

3. Pour les niveaux Premières et terminales : merci de vous adresser au chef d'établissement

4. L'admission définitive en section sportive est prononcée par le chef d'établissement.

LA SECTION SPORTIVE

La section sportive rugby est une structure qui fait partie intégrante de l'Education Nationale. La section est soutenue par le Comité de l'Aude de Rugby et est partenaire du Racing Club Narbonne.

S'inscrire dans une section sportive c'est :

- Venir au lycée pour faire des études et en accepter le règlement intérieur.
- Témoigner d'une réelle volonté de s'affirmer à la fois dans les études et dans le sport. Il faut être intimement convaincu que la réussite dans un domaine est étroitement liée à la réussite dans l'autre domaine.
- Respecter les règles de fonctionnement de la collectivité. Etre membre d'une section sportive n'induit aucun droit particulier, aucun traitement préférentiel. Cela suppose le respect des horaires et de l'organisation qui régissent la vie du lycée (cours, self, internat, contrat de vie scolaire...).
- Avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du lycée. Appartenir à une section sportive c'est de fait, représenter la section, le sport pratiqué et, au-delà, le lycée. C'est un exemple dans l'établissement, une référence pour ses camarades. Il convient donc de bien mesurer ce degré de responsabilité dans tous les actes de la vie quotidienne.

SCOLARITE

Les horaires de la section seront :

- Entraînements de 17h à 18h30 le mardi pour les secondes, premières et terminales

Les cours ont lieu du lundi 8h au vendredi 18h. Le mercredi après-midi est réservé à l'UNSS.

- Le bilan de la section sportive apparaîtra sur le bulletin trimestriel : une appréciation sera donnée mais pas de note attribuée.
- Une fois par trimestre, une réunion bilan scolaire et sportif est organisée par le chef d'établissement.
- L'implication dans la section sportive sera valorisée dans Parcoursup.

SANTE

Une visite médicale est assurée par un médecin du sport à la charge de la famille

Afin de faciliter l'accès aux soins des joueurs de la section sportive rugby, un partenariat a été mis en place avec un cabinet de kinésithérapeute proche du lycée.

Suivi médical : Médecin scolaire et infirmières du lycée

Kinésithérapeute : Thierry DEGEN, « Créneau le lundi de 16h à 18h »

INSTALLATIONS

L'établissement dispose d'installations sportives intra muros (stade de rugby et la salle de musculation et cardio) et utilise les structures municipales situées à proximité : gymnases.

ENCADREMENT

- Christophe PIBOULEU, professeur d'EPS, Responsable/coordonateur garçons, BEES 2^{ème} degré rugby
- Educateurs RCN
- Préparateur physique RCN
- L'appel sera fait lors de toutes les séances de la section sportive.

BILAN ET EVALUATION

Selon l'évolution de l'élève, une non reconduction à la section est possible en fin de seconde. L'élève écarté ou démissionnaire de la section sportive rugby pourra prolonger, s'il le souhaite, sa scolarité au lycée s'il est du secteur.

PARRAINAGE

La section sportive rugby est soutenue par Grégory FICHTEN, ancien élève du Lycée Louise Michel, rugbymen professionnels respectivement au Stade Toulousain et Montpellier.

RECRUTEMENT ET COMPETITION

Participation aux tournois :

Les élèves participent régulièrement à des tournois ou échanges nationaux ou internationaux (Genevilliers, Italie, Irlande, Jeux Internationaux de la Jeunesse...).

ENTRAÎNEMENTS

Filles nées en 2011, 2010 et 2009

- 1 entraînement hebdomadaire au stade du lycée de 17h-18h30 le mardi : technique individuelle et préparation physique
- 1 séance de mise en place de l'équipe les semaines de compétition UNSS

L'inscription et la participation aux activités UNSS Rugby sont obligatoires

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

- Chambre-Etudes de 3 ou 4 élèves
- Restauration en self service (4.60 € par repas)
- Coût de la pension : 1462,85 € réparti sur 3 trimestres en 2026-2027

TEXTES OFFICIELS

Charte des sections sportives scolaires du 13/06/2002

La section sportive scolaire permet :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie ;
- de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ;
- de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

Circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011

Association sportive

Les élèves inscrits en section sportive scolaire sont incités à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), dans le respect de ses règlements.

Responsabilité

Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement reconnu compétent, de façon à garantir le bon fonctionnement du dispositif.